

Suresnes, le 04 avril 2022 – 8h45

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL 2021, DU DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET  
DES DOCUMENTS PREPARATOIRES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU JEUDI 12 MAI 2022**

Le document d'enregistrement universel de Unibel pour l'exercice 2021 a été déposé le lundi 4 avril 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document d'enregistrement universel est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ; il peut être consulté sur le site internet de la société (<http://www.unibel.fr>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Le document d'enregistrement universel contient notamment :

- le rapport financier annuel 2021 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société se tiendra le :

**Jeudi 12 mai à 14 heures 30**

Dans le contexte de la Covid-19 les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale du 12 mai 2022 pourraient être aménagées. Il est rappelé que dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, l'accueil des actionnaires à l'Assemblée Générale devant se tenir le 12 mai 2022 est subordonné au respect des mesures sanitaires qui pourraient être en vigueur.

Les modalités définitives seront précisées dans l'avis de convocation qui fera l'objet d'une publication dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et sur le site internet de la Société (<http://www.unibel.fr>) au plus tard quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la Société [www.unibel.fr](http://www.unibel.fr).

L'avis préalable à l'Assemblée sera publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) le mercredi 6 avril 2022 et sera consultable sur le site internet de la société (<http://www.unibel.fr>) et du BALO ([www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)). Cet avis contiendra l'ordre du jour, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette assemblée.

A compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, les informations visées aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce seront envoyées aux actionnaires nominatifs et aux actionnaires au porteur fournissant une attestation d'inscription en compte qui en feront la demande dans les délais prévus par la loi. [A compter de cette date, tout actionnaire pourra prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du code de commerce au siège de la société.]



## Communiqué de presse

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société (<http://www.unibel.fr>) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

### A propos d'Unibel

Unibel, entreprise patrimoniale, est la société holding animatrice du Groupe Bel, un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque et un acteur majeur sur le segment du snacking sain. Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La Vache qui rit®, Kiri®, Babybel®, Boursin®, Nurishh®, Pom'Potes® ou GoGo squeeZ®, ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2021 un chiffre d'affaires de 3,38 milliards d'euros.

11 800 collaborateurs répartis dans une quarantaine de filiales dans le monde contribuent à déployer la mission du Groupe : offrir une alimentation plus saine et responsable pour tous. Ses produits sont élaborés dans 29 sites de production et distribués dans près de 120 pays.

<http://www.unibel.fr>.